

COMMUNIQUE DE PRESSE

Berne, le 16 mai 2023

Le 30 km/h pour une meilleure qualité de vie

Moins de bruit, plus de sécurité, plus d'espace, une meilleure coexistence entre les différents modes de déplacement - ce ne sont là que quelques-uns des avantages d'un abaissement de la vitesse à 30 km/h. La Conférence des villes pour la mobilité (CVM) l'illustre dans une prise de position. Le bruit routier, en particulier, entrave le développement urbain, car les prescriptions antibruit bloquent de nombreux projets de construction et de rénovation de logements. Le bruit doit être réduit à la source. Le 30 km/h est la solution la plus simple et la moins coûteuse.

Pour préserver le paysage, les espaces verts et les terres cultivables, le développement de l'habitat doit se concentrer dans les régions urbaines : ainsi l'a décidé le peuple suisse en acceptant la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2013. Une meilleure utilisation et répartition de l'espace disponible s'avère indispensable. Le 30 km/h s'inscrit dans cette logique.

Avantages du 30 km/h

Outre la réduction du bruit à la source, une vitesse du trafic routier plus basse présente d'autres avantages. Un espace public précieux peut être libéré et utilisé autrement, pour les transports publics, la marche, le vélo, la végétalisation et plus généralement pour les espaces publics. L'aspect sécuritaire de cette mesure est également à souligner : l'abaissement de la vitesse réduit le nombre et la gravité des accidents, grâce à une meilleure cohabitation entre les différents modes de déplacement. Parmi les autres avantages de cette mesure, l'on compte également une meilleure fluidité du trafic.

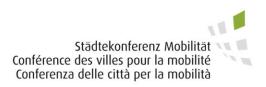
Dialogue et solutions pour les transports publics

Une limitation à 30 km/h sur des axes prioritaires est compatible avec un bon fonctionnement des TP. Des mesures d'accompagnement permettant de compenser les éventuelles pertes de temps des TP existent et peuvent être prises. Si le passage à 30 km/h devait entrainer des coûts supplémentaires pour les TP, ce qui doit être évalué au cas par cas par les villes, des solutions sont à rechercher dans le cadre d'un dialogue entre les différents acteurs. Villes et TP poursuivent le même objectif, une mobilité urbaine plus durable : finalement, les usagers des transports publics se déplacent généralement aussi à pied. Elles continuent à travailler main dans la main, afin de renforcer la marche, le vélo et les transports publics.

Conférence des villes pour la mobilité

La Conférence des villes pour la mobilité (CVM) réunit 20 des villes qui ont signé la « Charte pour une mobilité urbaine durable ». Elle prend position sur les questions de politique des transports et accomplit un travail de diffusion du savoir via des études et des colloques.

https://skm-cvm.ch/fr/Info/Actuel



Pour plus d'informations :

Adrian Borgula, Präsident SKM, 041 208 83 22 Marieke Kruit, Vize-Präsidentin SKM, 031 321 64 67 Pierre-Olivier Nobs, vice-président CVM, 026 351 74 00